

<u>Présents</u>: Céline Olivié, Martine Fougeray, Eric Laville, Georges Longueville, Patrick Noaille, Manu Joaquim, Cécile Laporte, Chrystelle Laurent, Emmanuel Brugière

Excusés : Patrick Volpato, Céline Voisin

Secrétaire de séance : Séverine Férary

#### Ordre du jour :

- Cahiers des charges des phases finales,
- Appels à candidatures pour les phases finales,
- Suivi des championnats et des coupes,
- Questions diverses.

\_\_\_\_\_

#### Cahiers des charges des phases finales et appels à candidatures :

Rappel des dates :

30 mars: 1/2 finales coupe R.Savy (secteur néracais)

20 avril: 1/2 finales coupes G.Rajalot, F.Lopès, A.Cortinovis (secteur néracais)

5/6 mai finales des coupes jeunes et seniors et finale U9F et G

12 et 13 mai : 1/2 finales championnats seniors (sur terrain du mieux classé). 1/2 finales jeunes (samedi U11/U13 – dimanche U15/U17) secteurs agenais et marmandais (16 matchs / 4 lieux)

26 et 27 mai : finales de championnats U11 à seniors : secteur villeneuvois

8 Mai: FNMB au MIN (Agen-Boé)

9 juin : Journée départementale des babys à Marmande.

Un groupe de travail a revu les différents cahiers des charges des phases finales. Ils seront envoyés semaine prochaine pour réponse au 15 mars.

Une rencontre sera effectuée avec chaque club organisateur pour bien préparer ces différentes manifestations. Une aide pourra être amenée pour les tables de marque si besoin.

Il sera demandé à chaque équipe d'envoyée avant les rencontres (au pire d'amener le jour même) la liste de ces joueurs et entraîneurs afin d'assurer une bonne animation des rencontres.

La CDO est sollicitée pour prévoir sur chaque lieu de finale, une personne pour accompagner les arbitres.

### - Suivi des championnats et des coupes,

- Une demande orale a été faite à la présidente de la commission sportive pour revoir la pénalité appliquée à l'équipe de la Pennoise en pré-région masculine. Cette demande est transmise à la commission, mais en l'absence d'appel réglementaire et sans aucun nouvel élément permettant de reconsidérer la décision, le dossier ne peut être réouvert.
- U13M US Templaise 1 : demande du club de modifier la liste des brûlés. L'ensemble des emarques de cette équipe doit être contrôlé avant toute réponse au club.
- U17 filles OR : les équipes d'AOC Buzet et du B.S.B n'ont pas disputé leur rencontre de championnat du 03/02/2018. Cette catégorie est soumise à désignations (dans l'un des cas les arbitres ont été prévenus tardivement) et n'est pas ouverte au report de rencontre.

La commission sportive entérine le forfait pour les deux équipes, avec application de la pénalité financière prévue et matchs retours à Boudy et Lafitte.

- De nombreux matchs Argent et Bronze ne sont pas joués chaque week-end, certains sans que personne ne soit informés, entrainant un travail supplémentaire pour les différentes personnes vérifiant les championnats.

Il est rappelé qu'aucun changement de date de rencontre ne peut se faire sans l'aval de la commission sportive. Tout match non joué à la date prévue doit faire l'objet d'une dérogation FBI, indiquant la nouvelle programmation (date et heure) validée par les deux clubs. Toute dérogation non validée la semaine suivant la date initiale de la rencontre, ne pourra plus être prise en compte, l'équipe n'ayant pu jouer sera déclarée forfait.

Aucun report ne sera accepté après la fin du championnat concerné.

- Match U11M / Laroque Penne : la commission décide de valider le forfait sportif de l'équipe de la Pennoise.
- U11M AOC Buzet : absence de surclassement de joueurs U9 constaté après les matchs de play off. Le classement est validé, l'information sera transmise au plus vite au club pour une mise en conformité.

- Absence d'emarque match du 12/01/2018 coupe G.Rajalot EN CTC Varès 1 Laroque B 1 : sans contrôle possible à ce jour, le résultat n'a pas pu être entériné. Après nouvelle sollicitation téléphonique du club, l'emarque est transmise en cours de réunion. Le résultat est validé, la rencontre Sérignac 2 Varès 1 prévue le 9 février aura donc bien lieu.
- Indisponibilité de la salle de Grateloup le 28/01/2018 : le Comité prévenu le 25/01 d'un problème d'utulisation de la salle dû aux conditions météorologique, a accepté, avec l'accord bienveillant des adversaires (avec garantie de recevoir l'attestation de la mairie sous de brefs délais) de déplacer les rencontres Varès Prayssas 2 et Grateloup ALCB 2. Or, à ce jour et malgré de nombreuses sollicitations, aucune attestation n'a été transmise.

La commission décide de donner jusqu'au 14 février dernier délai pour recevoir ce document. A l'absence d'attestation une amende de ... sera appliquée au club du BCT Grateloup utilisateur de la salle.

- U15 filles OR : demande de possibilité de report de la rencontre AGS ALPA du 11/02 refusée.
- U13M OR de l'USLSCD : l'entraîneur s'est trompé d'horaire pour se rendre à la rencontre du 27/01, bien que sur FBI et sur les communications du club tout soit indiqué à 12h. Les arbitres désignés se sont déplacés, alors que la rencontre n'a donc pu avoir lieu.

La commission sportive entérine le forfait sportif de l'équipe de l'USLSCD, le match retour se fera donc à Puymirol. Les frais de déplacements des arbitres sont mis à la charge de l'USLSCD.

- Match U11M Agen BC UST du 04/11 : l'UST n'a pu disputer cette rencontre à la date prévue. Le Comité ne pouvait donner l'autorisation de jouer le vendredi soir, les U11 ne pouvant faire 2 matchs par week-end. L'Agen BC a proposé d'autres solutions refusées par l'UST. En conséquence la commission valide le forfait sportif et financier pour l'UST.
- Prolongation en U13 : précision sera apportée que pour chaque « tour » de lancer franc, des joueurs différents doivent être choisis dans les joueurs encore qualifiés. Quand l'ensemble de ces joueurs dans une équipe a tiré et si les deux équipes sont encore à égalité, l'entraîneur reprend dans les joueurs ayant réalisé un tour de lancer-franc.
- U20 : les documents pour les inscriptions en coupe 3x3 garçons ont été envoyés aux clubs. Des rencontres ont été programmées en 5x5, il faudrait vérifier que les inscriptions des équipes sont bien réelles.

- Tirage des quarts de finales de la coupe Raymond Savy : **Matchs du 23 février 2018** Pour rappel les demi-finales auront lieu le 30 mars.

GARONNE ASPTT BASKET - 2 U S PUYMIROLAISE - 1

JIL COLAYRAC BASKET - 1 AGEN BASKET CLUB - 1

BC LAYRAC ASTAFFORT - 1 BEYSSAC BEAUPUY MARMANDE - 1

ES DU BRUILHOIS BASKET - 1 VAL D'ALBRET BASKET - 1

Fin de la réunion : 21h30

**Céline OLIVIE** 

Présidente de la Commission sportive